

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 avril 2015
Rapporteur :
Madame Agnès TARDIVEAU

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/05/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/05/2015
(accusé de réception du 11/05/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations à caractère social

Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 940 € sont soumises à l'avis de la commission des solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 520 6574 900 : Associations à caractère social

Nom de l'association	Montant en euros
FCPMH – Fraternité Chrétienne des Personnes Malades et Handicapées Subvention de fonctionnement	170
ASBO – Association des Stomisés de Bretagne Occidentale Subvention de fonctionnement	170
Chrétiens et Sida Subvention de fonctionnement	600

Le maire,

Ludovic JOLIVET